

**Séance du mercredi 22 juin 2022**

Date de la convocation: 15/06/2022

**Membres en exercice :** 12  
*L'an deux mille vingt-deux et le vingt-deux juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pierre CAPOU,*

**Présents :** 9  
**Présents :** Pierre CAPOU, Joseph FROMIGUE, Serge LAGUIBEAU, Sadek BOUBEKEUR, Didier LARDAT, Pascal FLURIN, Alexandra FRONTY, Benoît TOULOUZET, Félix SASSO

**Votants :** 10

**Représentés :** Noël PEREIRA DA CUNHA

**Excusés :** Catherine LISSARRAGUE

**Absents :** Xavier MACIAS

**Secrétaire de séance :** Alexandra FRONTY

**2022\_053 - Objet : REHABILITATION ET RESTRUCTURATION DU REFUGE WALLON-MARCADAU : AVENANT N°5 AU LOT 1 " GROS ŒUVRE "**

Le président expose au conseil syndical que, dans le cadre de l'opération de restructuration et réhabilitation du refuge Wallon Marcadau à Cauterets, un marché de travaux avait été attribué à l'entreprise LBTP pour le lot 1 - Déroctage/Démolitions/Gros Œuvre/Etanchéité ; marché notifié en date du 31/01/2020 pour un montant de 1.424.024,50 € HT.

Pour rappel, des avenants ont depuis été actés :

- Avenant 1 : Modifications apportées sur les clauses de révision des prix, retenue de garantie, la dématérialisation des factures et les délais d'exécution.  
Incidence financière : sans objet.
- Avenant 2 : Modification de la répartition des prestations entre co-traitants.  
Incidence financière : sans objet.
- Avenant 3 : Prise en compte de prestations modificatives relatives aux travaux de la phase 1.  
Incidence financière : - 19.791,75 € HT.
- Avenant 4 : Prise en compte de prestations modificatives relatives aux travaux de la phase 2.  
Incidence financière : + 60.648,95 € HT.

Les travaux de la phase 3 ont conduit à des prestations modificatives et complémentaires de diverses natures :

- Prestations réalisées à la demande de la Maîtrise d'œuvre : prestations manquantes au marché (mauvaise appréhension des volumes déroctés), choix architecturaux, adaptations techniques.  
Incidence financière : + 36.774,50 € HT
- Prestations réalisées à la demande de la Maîtrise d'Ouvrage : amélioration du fonctionnement du refuge.  
Incidence financière : + 2.322,00 € HT

L'ensemble de ces éléments conduit aux modifications suivantes :

- Montant de l'avenant n°5 : + 39.096,50 € HT
  - Nouveau montant du marché : 1.503.978,20 € HT
- + 79.953,70 € HT par rapport au montant du marché initial, soit + 5,61 %

Suite à cette présentation, le conseil syndical à l'unanimité des délégués présents, **DECIDE** :

<b>DE CONTRACTER</b>	avec l'entreprise LBTP un cinquième avenant au marché du lot 1 – "Déroctage / Démolitions / Gros-oeuvre / Etanchéité" dans le cadre de l'opération de
Contrôle de légalité	
Date de réception de l'AR: 23/06/2022	
065-256501321-20220622-2022_053-DE	

restructuration et réhabilitation du refuge Wallon-Marcadau à Cauterets dans les conditions suivantes :

Montant de l'avenant :

- Montant HT : 39.096,50 € / Montant TTC : 46 915,80 €

Nouveau montant du marché :

- Montant HT : 1.503.978,20 € / Montant TTC : 1 804 773,84 €

Le reste des conditions du marché reste inchangé

- **D'AUTORISER** le président à signer cet avenant et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.*

Le président  
Pierre CAPOU



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--

RF Tarbes
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 23/06/2022 065-256501321-20220622-2022_053-DE